#113
LE MAGAZINE
DES SOCIÉTAIRES

sacem MAG

CONSTRUISONS ENSEMBLE

LE FUTUR DE LA CRÉATION

DÉCRYPTAGE

LES FEMMES DANS LA MUSIQUE : COMMENT BRISER LES BARRIÈRES DE GENRE ?

SACEM & VOUS

PROTECTION SOCIALE, CE QUI CHANGE POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



© millann

sacem

DÉCOUVREZ LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SOCIÉTAIRES 2023

SOMMAIRE

Le mot de la présidente
– P.3

DOSSIER SPÉCIAL
Construisons ensemble le futur de la création
– P.4

DÉCRYPTAGE
Les femmes dans la musique : comment briser les barrières de genre ?
– P.14

Intelligence artificielle, musique et droits d'auteur : construire une relation vertueuse, transparente et équitable
– P.16

Haine en ligne : prévenir pour mieux se protéger
– P.18

SACEM & VOUS
Protection sociale, ce qui change pour mieux vous accompagner
– P.20

Les 5e Rencontres Culture & Égalités : une journée pour avancer collectivement
– P.22

Le Comité du cœur : la solidarité en partage
– P.24

Dossier spécial

P.6
Artisans de la création dans un monde en mutation

P.10
5 questions à Thibaud Fouet, directeur des Sociétaires

P.12
Être artiste en 2023 : des difficultés et des espoirs

| **Magazine des sociétaires Sacem**
| **Directrice de la publication :** Cécile Rap-Veber
| **Directrice de la rédaction :** Céline Stierlé
| **Comité de rédaction :** Élisabeth Anaïs, Cécile Bernier, Gérard Davoust, Anne Dorr, Claude Lemesle, Christine Lidon, Juliette Metz, Jean-Claude Petit, Michael Tordjman, Arnold Turboust

| **Ont collaboré à ce numéro :** Nahel Bekki, Keyla Benita, Angèle Chatelier, Philippine Donnelly, Dano Koudou
| **Rédaction en chef :** Anne-Sophie Prusak
| **Suivi de publication :** Karine Peffer
| **Direction artistique, maquette et conseil éditorial :** Agence CLAI et tand'M

| Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | N° ISSN 2108-8802 | Sacem - Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739
| **Siège social :** Sacem — 225, avenue Charles-de-Gaulle — 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél. : 01 47 15 47 15
| **En couverture :** © millann

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Christine Lidon, autrice, présidente du Conseil d'administration


© Jean-Baptiste Millot

UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION, UNE MISSION INCHANGÉE

Le monde de la création est en mutation perpétuelle, avec aujourd'hui le développement spectaculaire de l'intelligence artificielle, qui fascine autant qu'elle inquiète. Face à ces transformations qui bouleversent les repères, la Sacem reste un pilier incontournable de la protection des créateurs et de leurs droits, quels que soient leurs horizons musicaux ou géographiques. Chacun de nos membres apporte sa propre richesse au répertoire de la Sacem, l'un des plus vastes au monde. Notre mission première reste inchangée : soutenir, préserver et générer toujours plus de valeur pour les créateurs, en maximisant leurs revenus et en leur garantissant un haut niveau de services et d'accompagnement.

L'évolution des métiers de la création se traduit inévitablement par une transformation des besoins.

> « La Sacem doit être au fait des préoccupations de ses sociétaires pour y répondre de la manière la plus juste, en anticipant toujours les besoins futurs. »

Comment mieux identifier ces besoins qu'en s'adressant directement à vous ? C'est pourquoi nous avons lancé une consultation afin de recueillir vos témoignages sur vos métiers et vos attentes, en prenant en compte l'éclectisme et la spécificité de chacun de vos profils.

Nous renforçons également nos échanges avec les organisations professionnelles d'auteurs et éditeurs de musique. L'union, la solidarité et surtout l'harmonie font la force !
L'égalité femmes-hommes reste un fondamental, un enjeu capital pour la Sacem, qui s'est saisie du sujet depuis plusieurs années déjà. En tant que première femme à la tête du Conseil d'administration, j'ai eu à cœur de le rappeler en clôture de la 5e édition des Rencontres Culture & Égalités, organisée à la Sacem le 29 septembre. Cette journée d'échanges, de retours d'expérience bouleversants et de témoignages autour de la représentation de tous les genres dans la culture a permis cette année d'aborder notamment la question des inégalités dans la filière culturelle à l'heure de l'intelligence artificielle et les opportunités offertes sur ce sujet par la transition écologique.

Un remerciement spécial à Coline Serreau, notre première marraine, impliquée corps et âme dans cette journée d'échanges qui a donné le ton avec un discours, véritable manifeste qui restera dans les annales. Cette journée authentique et jubilatoire a été enchantée par la variété des esthétiques des intermèdes, mêlant l'accordéon, le quintet rock et l'électro.

Pour conclure cette année marquée par une évolution constante et la célébration de la diversité, je suis fière d'annoncer que, cette année encore, les Grands Prix Sacem mettent en lumière des profils pluriels et variés, qui reflètent la richesse de la Sacem. Découvrez le palmarès des Grands Prix Sacem 2023 à la fin de ce numéro, avec pour la première fois un Grand Prix du rock, et au fil des pages un décryptage des actualités du secteur et des principaux enjeux qui rythment nos vies de créatrices et créateurs.



© SeventyFour

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE FUTUR DE LA CRÉATION

ÉDITORIAL

Cécile Rap-Veber,
directrice générale-gérante de la Sacem

© Jean-Baptiste Millot

« Utile », « puissante », « moderne » et « efficace » sont les mots que vous avez le plus souvent utilisés pour décrire votre société de gestion collective au cours de la consultation sociétaires menée au premier semestre 2023.

« Fierté », **« confiance »** et **« attachement »** sont ceux que vous avez ajoutés, pour raconter votre relation à la Sacem.

Des mots qui nous touchent et qui nous obligent.

Vos préoccupations et vos attentes sont exprimées avec autant de force que d'exigence. Transparence, simplification, services, personnalisation : vous attendez de la Sacem qu'elle s'adapte continuellement, dans un environnement créatif et technologique en constante mutation.

Une transformation dans laquelle nous sommes déjà engagés depuis le lancement du projet Sacem 3.0, avec notamment l'ambition de développer pour vous une offre de services complète et différenciée et de garantir le juste coût de notre activité, mais aussi de simplifier l'ensemble de nos processus.

Vos réponses à cette consultation vont nourrir notre réflexion et permettre d'affiner nos hypothèses d'évolution. Ce dialogue permanent, ouvert et constructif avec vous nous est indispensable, aussi je vous remercie d'avoir été si nombreux à participer.

Je vous invite à découvrir dans ce nouveau numéro du *Sacem mag* les résultats de cette enquête.

Très bonne lecture à vous !



© DragonImages

ARTISANS DE LA CRÉATION DANS UN MONDE EN MUTATION

Face à un environnement créatif et technologique en perpétuelle évolution, la Sacem souhaite être au plus près des préoccupations de ses sociétaires. C'est pourquoi elle a lancé une enquête afin de recueillir les témoignages de créateurs et de créatrices, mais aussi d'éditeurs et d'éditrices.

Le but : adapter l'offre de la Sacem et porter la voix des métiers de la création auprès de l'ensemble des parties prenantes du secteur culturel.

LA CONSULTATION, UNE CONSTRUCTION EN DEUX TEMPS :

Temps 1 : JANVIER 2023

ÉCOUTER & RECUEILLIR

Phase 1 :

25 entretiens individuels d'une heure, en France et à l'étranger

Profils interrogés : auteurs-compositeurs-interprètes et autrices-compositrices-interprètes, éditrices et éditeurs, mandataires, réalisatrices et réalisateurs issus de différents répertoires musicaux.

Phase 2 :

2 heures d'échanges

avec 8 groupes de 4 à 7 personnes composés d'auteurs, autrices, compositeurs, compositrices, interprètes ou non, issus des musiques actuelles (chanson, pop rock, rap, etc.), musiques symphoniques, jazz, musique à l'image, rap et des éditeurs.

Temps 2 : MAI 2023

APPROFONDIR & MESURER

4 000 interviews en ligne

Grâce à un questionnaire en ligne de 25 minutes environ, près de 4 000 interviews ont été réalisées entre le 20 avril et le 9 mai 2023.

(Enquête menée par Harris Interactive)

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

AC : autrices-compositrices / auteurs-compositeurs
Éd : éditrices / éditeurs

DES MÉTIERS DE PASSION

LE REGARD DES CRÉATRICES ET CRÉATEURS SUR LEUR MÉTIER

- Un métier qui apporte une vraie liberté de parole et qui permet d'exprimer leur vision artistique pour **86 %** des AC et **69 %** des Éd.
- Un métier qui permet de nouer des relations et de rencontrer des personnes qui comptent pour eux pour **73 %** des AC et **80 %** des Éd.
- Un métier qui correspond à l'idée qu'ils se faisaient de leur métier avant de l'exercer pour **67 %** des AC et **76 %** des Éd.

DES MÉTIERS QUI GÉNÈRENT PARFOIS UN SENTIMENT DE FRAGILITÉ

- **80 %** des AC et **73 %** des Éd estiment qu'ils exercent un métier de l'ombre qui manque de reconnaissance.
- **61 %** des AC et **56 %** des Éd estiment qu'ils exercent un métier solitaire, qui peut générer un sentiment d'isolement.

DES MÉTIERS DURABLEMENT TOUCHÉS PAR LES CRISES SUCCESSIVES DONT #METOO

- **54 %** des AC et **50 %** des Éd pensent évoluer dans un milieu qui n'est pas épargné par les inégalités de genre et les violences sexistes.

« La difficulté c'est de savoir qui a besoin d'un texte et d'être en contact avec les artistes qui cherchent des auteurs. […] Quand on est parolier, on fait un métier de l'ombre. »
Autrice-compositrice-interprète

« Quand j'ai débuté, j'ai eu un producteur. Je n'avais aucune notion de tout ça, label, contrat d'artiste, licence, distribution, pourcentages, qui écrit, qui compose, qui édite… Ce premier producteur a réussi à s'octroyer des pourcentages, sur des paroles qu'il n'a jamais écrites, je l'ai découvert plus tard. »
Auteur-compositeur-interprète

DES MÉTIERS IMPACTÉS PAR LES DIFFÉRENTES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

- **86 %** des AC et **84 %** des Éd estiment difficile d'émerger dans un contexte concurrentiel avec une démultiplication du nombre de créateurs.
- **83 %** des AC et **85 %** des Éd estiment que leurs métiers sont contraints par des budgets revus à la baisse par les commanditaires.
- **76 %** des AC et **60 %** des Éd estiment que façonner leur image/l'image des artistes, notamment sur les réseaux sociaux, est devenu plus important que la qualité des créations.
- **75 %** des AC et **77 %** des Éd estiment qu'ils gèrent un business, parfois aux dépens du temps dédié à la création.

DES MÉTIERS OÙ IL EST DIFFICILE DE S'ANCRER FINANCIÈREMENT

TRAVAILLER SANS SAVOIR…

SI ils seront rémunérés pour **74 %** des AC et **74 %** des Éd.

COMBIEN ils seront rémunérés pour **82 %** des AC et **90 %** des Éd.

QUAND ils seront rémunérés pour **83 %** des AC et **75 %** des Éd.

« Il y a très peu de catégories « auteur-compositeur », par exemple aux Victoires de la Musique il n'y en a pas. Il n'y a pas de nominations, pas spécialement de prix, les gens ne savent pas qu'il y a des auteurs-compositeurs. »
Auteur-compositeur-interprète

DES MÉTIERS PORTEURS DE SENS

- **90 %** des AC et **79 %** des Éd estiment qu'ils contribuent au bonheur des gens, qu'ils apportent du rêve et des émotions.
- Et plus de la moitié d'entre eux (**54 %** AC et **58 %** Éd) se disent épanouis.

UNE RECONNAISSANCE MASSIVE DE LA FORCE DU COLLECTIF

LA FORCE DE LA GESTION COLLECTIVE

La gestion collective permet de :

- défendre le droit d'auteur pour **76 %** des AC et **93 %** des Éd ;
- défendre les intérêts de leur métier pour **73 %** des AC et **85 %** des Éd ;
- faciliter l'exploitation des œuvres pour **58 %** des AC et **78 %** des Éd ;
- représenter la solution la plus efficace pour protéger la création face aux enjeux et acteurs du numérique pour **68 %** des AC et **84 %** des Éd ;
- mettre en œuvre des actions sociales et d'intérêt général entre et pour ses membres pour **65 %** des AC et **75 %** des Éd.

« Je trouve que c'est quelque chose qui est incroyable : on a, en France, la chance de pouvoir récupérer des rentes sur la musique qu'on a composée *a posteriori* donc c'est super. Et je trouve que la Sacem fait un travail formidable sur les aides et sur la valorisation de catalogue, entre autres choses. »
Compositrice

LA SACEM : UNE INSTITUTION QUI GÉNÈRE FIERTÉ, CONFIANCE ET ATTACHEMENT

- **73 %** des AC et **80 %** des Éd sont fiers d'appartenir à la Sacem.
- **69 %** des AC et **75 %** des Éd font confiance à la Sacem.
- **67 %** des AC et **78 %** des Éd sont attachés à la Sacem.

« Je suis contente de savoir qu'une partie de l'argent aide les jeunes artistes. Il faut préserver ça. C'est primordial. »
Autrice

« La Sacem est une société de gestion collective qui collecte les droits qui nous reviennent, à nous et aux gens qu'on représente, et est supposée les répartir de la façon la plus exacte, la plus rapide et aux coûts les plus faibles. »
Éditeur

LES GRANDS ENJEUX POUR LES SOCIÉTAIRES

LES MISSIONS PRIORITAIRES

- Pour **77 %** des AC et **80 %** des Éd, **fédérer** la filière et peser sur les pouvoirs publics pour la prise en compte des spécificités des métiers.
- Pour **76 %** des AC et **86 %** des Éd, **anticiper** les évolutions sociologiques et technologiques pour protéger ses membres et défendre le droit d'auteur et la gestion collective.
- Pour **73 %** des AC et **78 %** des Éd, **proposer** des aides pour financer des projets tout au long de la carrière.
- Pour **59 %** des AC et **63 %** des Éd, **perpétuer** le modèle de solidarité de la Sacem permettant de financer la protection sociale de ses membres.
- Pour **55 %** des AC et **55 %** des Éd, **favoriser** l'engagement écoresponsable de la filière de la musique et de la création.
- Pour **49 %** des AC et **34 %** des Éd, **favoriser** l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations.


© fizkes

LES ATTENTES DES SOCIÉTAIRES

DES ATTENTES CONCRÈTES POUR FACILITER LES RELATIONS AU QUOTIDIEN AVEC LA SACEM ET LES ACCOMPAGNER PROFESSIONNELLEMENT

- La Sacem doit être encore plus transparente sur toutes les règles de collecte, répartition, prélèvements, pour **71 %** des AC et **82 %** des Éd.
- Elle doit aider les nouveaux membres à comprendre le fonctionnement de la filière, le rôle des différents intervenants, les bonnes pratiques, pour **75 %** des AC et **66 %** des Éd.
- Elle doit organiser la mise en relation entre les membres de la Sacem et les autres acteurs de la filière, pour **72 %** des AC et **68 %** des Éd.
- Elle doit maintenir des accueils téléphoniques et physiques partout en France, pour **64 %** des AC et **69 %** des Éd.
- Elle doit permettre d'effectuer toutes les démarches en ligne pour faciliter le quotidien avec la Sacem, pour **62 %** des AC et **75 %** des Éd.
- La Sacem doit poursuivre l'accompagnement de ses créateurs à l'étranger pour **58 %** des AC (77 % des résidents étrangers) et **67 %** des Éd.

« La Sacem est magnifique : c'est une société qui est née grâce à des créateurs, éditeurs qui se sont mis ensemble pour prendre leur destin en main en 1851 : ils étaient quatre, ils se sont dit « On se met ensemble, on va s'émanciper des pressions. » À l'époque, pour vivre de la musique il fallait une commande d'État ou avoir un mécène, donc les sociétés d'auteurs se sont créées dans cette idée de Beaumarchais pour faire en sorte de devenir libre, c'est ça qui me plaît. C'est ça qu'il faut faire vivre, et c'est ça qui nous permettra de survivre. »
Compositeur

LES SERVICES DE LA SACEM

SATISFACTION DES OUTILS ET SERVICES PROPOSÉS PAR LA SACEM

- **84 %** des AC et **86 %** des Éd qui l'utilisent sont satisfaits du dépôt des œuvres en ligne.
- **73 %** des AC et **87 %** des Éd qui l'utilisent sont satisfaits du service de synthèse et/ou la répartition détaillée sur leur espace Membre.
- **79 %** des AC et **77 %** des Éd qui l'utilisent sont satisfaits de la déclaration de programme et sa date en ligne.


© PeopleImages.com - Yuri A

Les mots des sociétaires pour qualifier la Sacem

UTILE ADAPTÉE À TOUS LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES, POUR TOUS LES RÉPERTOIRES PUISSANTE EFFICACE MODERNE UTILE MODERNE HONNÊTE ADAPTÉE À TOUS LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES, POUR TOUS LES RÉPERTOIRES

ADAPTÉE À TOUS LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES, PUISSANTE POUR TOUS LES RÉPERTOIRES À TOUS LES CRÉATEURS EFFICACE MODERNE ADAPTÉE EFFICACE PUISSANTE UTILE POUR TOUS LES RÉPERTOIRES À TOUS LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES





5 QUESTIONS À THIBAUD FOUET

DIRECTEUR DES SOCIÉTAIRES

Est-ce la première fois que la Sacem conduit une telle consultation ?

Thibaud Fouet : Récolter les témoignages et les expériences des sociétaires, nous l'avions déjà fait notamment lors de la crise sanitaire. Notre but était de mesurer les impacts pour nos membres et d'adapter nos mesures d'accompagnement, notamment avec la création d'un fonds de secours d'urgence.

Mais c'est au printemps 2016 que la Sacem avait engagé pour la première fois une vaste enquête, baptisée « Nouvelles relations sociétaires », similaire à cette consultation de 2023, avec l'objectif de renforcer les relations avec nos membres. Cela avait abouti à la création d'une direction des Sociétaires, dédiée à la relation avec nos membres, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Pourquoi en avoir lancé une nouvelle ?

T. F. : Le but reste inchangé, donner la parole aux sociétaires afin de cerner leurs attentes pour nous adapter, nous transformer et optimiser cette relation qui unit les sociétaires et la Sacem. Au total plus 4 000 membres de la Sacem ont répondu.

Grâce à l'enquête de 2016, nous avons un point de référence et, de ce fait, nous pouvons mesurer clairement les évolutions, ce que nous ne pouvions pas faire avant. Cela nous permet de nous rendre compte de ce qui a pu évoluer de manière significative et des axes d'amélioration sur lesquels nous pourrons travailler.

À qui s'adressait cette consultation ?

T. F. : À tous les sociétaires : créatrices et créateurs, éditrices et éditeurs.

La Sacem a souhaité recueillir les témoignages de l'ensemble de ses membres, afin de comprendre leurs enjeux et de les accompagner au mieux, en tenant compte de la diversité de leurs profils. Pour ce faire, avec l'institut *Harris Interactive*, nous avons imaginé une consultation en deux temps, d'abord *via* une phase qualitative (entretiens individuels et groupes d'échanges), puis *via* une enquête en ligne, adressée à l'ensemble de nos membres résidant tant en France qu'à l'étranger.

Quels sont les grands axes qui se dégagent ?

T. F. : Les réponses illustrent parfaitement le changement de paradigme qui s'opère. Les témoignages indiquent également que la Sacem se doit de s'adapter continuellement, face à un environnement créatif et technologique en constante mutation.

À réception des résultats, 5 axes portés par des éléments de contexte forts se dégagent :

- **la digitalisation** a transformé le monde de la création, obligeant les artistes à repenser leurs façons d'être et de faire.
- **la création est appréhendée comme un véritable business.** Les trois quarts des personnes interrogées ont répondu qu'être artiste, aujourd'hui, c'est avant tout gérer un business, parfois aux dépens du temps dédié à la création.
- **l'arrivée de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies** (*metaverse*, NFT, IA, etc.) interroge le futur.
- **la rémunération,** en particulier sur le digital, la protection des droits et la valorisation de la création sont au cœur des préoccupations des membres de la Sacem.
- **l'image de la Sacem a évolué de façon positive :** sa puissance, son utilité et son efficacité sont massivement reconnues. Au regard de cette légitimité, les attentes sont d'autant plus fortes.

Quelles sont les principales attentes des sociétaires vis-à-vis de la Sacem ?

T. F. : Les attentes sont, bien sûr, multiples. En grande majorité les sociétaires sont revenus sur leur volonté de :

- **voir la Sacem maintenir son rôle de pilier dans la défense et la protection des droits d'auteur,** en portant la voix de tous pour négocier avec les plateformes de streaming, représenter les artistes à l'international et anticiper les risques liés aux nouvelles technologies.
- **avoir une collecte au plus près du réel,** au coût le plus juste, plus fréquente, dans la mesure du possible, et en poursuivant l'effort de pédagogie et de transparence autour de la répartition.
- **optimiser encore davantage les outils et les services** mis en place par la Sacem, œuvrer pour la simplification et la compréhension des règles de collecte et de répartition, et faciliter l'ensemble des démarches en ligne.
- **nouer une relation toujours plus forte et personnalisée** avec la Sacem, grâce à des dispositifs d'aide renforcés dans l'accompagnement de carrière, d'aides aux projets tout au long de la carrière et de mises en relation au sein de la filière, notamment.
- **renforcer le modèle social de la Sacem** permettant d'assurer la protection sociale de ses membres et de leur famille et de poursuivre le développement des dispositifs de formation professionnelle.

ÊTRE ARTISTE EN 2023 :

DES DIFFICULTÉS ET DES ESPOIRS



Entre les stigmates de la crise du disque, ceux du Covid, l'inflation et maintenant l'intelligence artificielle générative, être artiste en 2023 est un quotidien semé d'embûches mais - heureusement - également rempli d'espoir.

Sur les 210 800 membres que compte la Sacem, nombreux sont ceux à avoir connu les évolutions successives de l'industrie de la musique. Crise du disque, avènement du streaming, crise de la COVID-19 et réseaux sociaux : créatrices et créateurs doivent constamment s'adapter à tous ces changements. Comme chaque citoyen, ils vivent aussi avec les enjeux du réchauffement climatique et dans un monde où l'intelligence artificielle s'invite jour après jour dans notre quotidien - sans que l'on puisse en connaître l'issue. **Alors, c'est quoi être artiste en 2023 et quelles difficultés ça implique ? Nous avons posé cette question à trois d'entre eux.**

« Au bout d'un moment, on se rendra compte qu'il n'y a rien de comparable à voir de la musique en vrai. » Romain Pilon est un artiste de *live*. Un guitariste de jazz chevronné qui n'a jamais gagné d'argent avec les disques, plutôt grâce à ses concerts, en France ou à l'étranger. Alors quand ils ne se sont plus vendus, son quotidien n'a pas trop changé. Il faisait des concerts, encore et encore. Mais ça, c'était avant la crise de la COVID-19 et surtout bien avant l'arrivée des plateformes de streaming et leur monopole : *« Je gagne de l'argent grâce au streaming mais c'est assez aléatoire,* admet-il. *Cela dépend si l'on tombe dans les playlists ou non. »* Ces playlists du type *« Jazz cool »* sur Spotify ou *« Women of Jazz »* pour les créatrices sur Deezer (suivie par presque 150 000 personnes) qui ont, quelque part, droit de vie ou de mort sur un titre. Être dans ces playlists - conçues par des algorithmes - permet aux artistes de *« se faire voir »*, alors que les plateformes de streaming sont la principale source de découverte de musique pour les moins de 25 ans, selon le baromètre du Centre national de la musique et Ipsos présentant la consommation de musique des Français sous toutes ses formes. **Plus de la moitié des utilisateurs utilisent ces playlists pour découvrir des nouveautés.**

Un quotidien « galvanisant » mais difficile à tenir

Alors en dix ans, le quotidien des créateurs et créatrices a mué. Philippe Jakko, musicien, chef d'orchestre et compositeur, notamment de musiques de films, constate, lui, plusieurs catégories de créateurs : s'il y a bien *« ceux qui cartonnent »*, et ceux *« en bas de la pile, qui essaient d'y arriver sans succès »*, il y avait avant *« ceux qui étaient dans une économie indépendante et intermédiaire »*. Des artistes qui n'étaient pas dans les médias toute la journée mais qui s'en sortaient. **Pour lui, cette catégorie n'existe plus aujourd'hui, il n'y a que *« des gros et des tout petits ».*** Alors, comment faire ? Juste Shani est au cœur de cette interrogation en ce moment. L'artiste, lauréate 2022 du dispositif « Rappeuses en liberté », est en autoproduction depuis plusieurs mois. Un quotidien *« galvanisant et passionnant »* mais difficile à tenir : ***« J'ai pris conscience qu'il me fallait un modèle économique. C'est un vrai travail !*** admet-elle. *Je mélangeais mon budget perso, mes économies, avec celui dédié à mon projet musical. »* Pour se structurer, Juste Shani est désormais plus que motivée : régulièrement, elle propose des ateliers d'écriture, réfléchit à ce que peut lui apporter son merchandising… comme une vraie cheffe d'entreprise. Il arrive que d'autres s'engagent dans des initiatives de politiques culturelles ou accompagnent d'autres créateurs dans leur développement. **Un quotidien dans lequel il faut réfléchir à tout, jusqu'à son image.**

Car c'est là l'autre difficulté d'être un artiste aujourd'hui : celle de créer et prendre le temps d'alimenter sa propre communauté sur les réseaux sociaux. Une problématique plus facile à gérer pour Juste Shani, 30 ans, biberonnée aux réseaux et à leurs codes, moins pour Romain Pilon qui admet bien volontiers qu'il est difficile de *« poster régulièrement des contenus de qualité »*, quelque chose de totalement contraire à la vie d'artiste, souligne-t-il. Une vie qui a bien souvent sa part de solitude et de création. Alors il y a un équilibre à trouver : **être suffisamment présent sur les réseaux sociaux pour faire venir le public au concert.**

> « Il vaut mieux avoir 1 000 personnes à ton concert que 100 000 sur les réseaux sociaux. »
>
> résume Juste Shani, qui en compte malgré tout une dizaine de milliers sur Instagram.

Car si l'un va difficilement sans l'autre, c'est aussi une question de survie : *« Le monde de la musique est très compétitif »*, souligne Philippe Jakko. Alors savoir se rendre visible semble indispensable lorsque l'on constate la pléthore d'offres qui existe aujourd'hui (la plateforme de streaming Qobuz, à titre d'exemple, reçoit près de 100 000 nouveaux titres par jour). Savoir se démarquer, explique Juste Shani, est *« un apprentissage long et de tous les jours. »*

Des innovations numériques sur une planète qui change

Comment le faire, aussi, sur **une planète qui étouffe et dans laquelle ses habitants sont bien conscients des enjeux climatiques ?**

> « Ça m'est arrivé de refuser un concert aux États-Unis car c'était ridicule de faire un si gros aller-retour. »
>
> se souvient Romain Pilon.

Désormais, il est aussi contraint de limiter les trajets d'avion de ses tournées, *« même si c'est plus cher d'y aller en train »*, souligne-t-il. Une charge mentale supplémentaire qui impactait moins les artistes il y a dix ans. Tout comme celle qui entoure l'arrivée de l'intelligence artificielle, qui permet aujourd'hui d'écrire des textes ou de créer des chansons *« à la manière de »*, sans se préoccuper de la question des droits d'auteur. *« C'est quelque chose qu'il faudra limiter et sur lequel nous avons besoin de légiférer,* s'émeut Romain Pilon. *On risque, comme dans beaucoup d'autres secteurs, de perdre notre travail. »* Philippe Jakko, lui, ancien étudiant de musiques contemporaines à l'IRCAM, est plus optimiste et se souvient qu'à l'époque, il existait déjà des programmes de développement d'aide à la composition.

> « L'intelligence artificielle peut donner des clés pour aller plus vite. »
>
> explique Philippe Jakko.

En substance, être une aide à la création. Car pour lui, elle ne remplacera jamais l'artiste, l'intelligence artificielle étant programmée sur des choses qui existent déjà. Ce qui ajoute une difficulté supplémentaire : **bientôt, les artistes devront peut-être créer quelque chose de plus original que les machines.** Pour aider les créateurs et créatrices, la Sacem a exercé son droit d'opposition : les entités qui utiliseraient les œuvres de la Sacem pour alimenter leurs bases d'entraînement doivent désormais demander l'autorisation pour cette exploitation. ***(Voir l'article sur l'IA dans la création p.16.)***

Reste que malgré tout, aucun de ces artistes ne ferait autre chose. *« Vivre de la musique, c'est une chance. Et c'est quelque chose de formidable de pouvoir s'exprimer à travers elle,* optimise Romain Pilon. *La musique sert les gens et ça, ça restera toujours. »* Pour preuve : selon le dernier baromètre des usages de la musique du CNM, **les trois quarts de la population française considèrent que la musique occupe une place importante dans leur vie, ce chiffre passant même à 90 % pour les moins de 25 ans.**

Retrouvez les témoignages de créateurs et créatrices sur leur métier en podcast

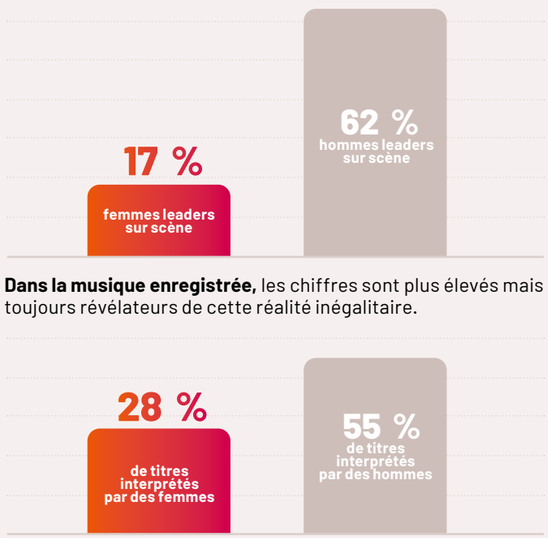


LES FEMMES DANS LA MUSIQUE : COMMENT BRISER LES BARRIÈRES DE GENRE ?

Pendant longtemps, la présence des femmes dans les orchestres a été perçue comme « une source de distraction » pour les hommes et ces idées préconçues ont laissé des traces dans notre société actuelle. Le manque de représentation est, aujourd'hui encore, pointé du doigt et certains métiers du secteur, comme celui de chef d'orchestre, demeurent très masculins.

Face à l'ampleur du défi d'atteindre un jour la parité, certaines figures de la filière musicale tentent de faire bouger les lignes. Décryptage d'un plafond de verre qui peine à se briser.

Les chiffres sont clairs :



Dans la musique enregistrée, les chiffres sont plus élevés mais toujours révélateurs de cette réalité inégalitaire.

Source : étude du Centre national de la musique (CNM)

Pour Marie Buscatto, sociologue du travail, du genre et des arts, le constat est sans appel : « ***Les femmes sont sous-représentées dans la filière musicale.*** *Et quand elles sont présentes, elles sont moins bien considérées que les hommes. L'égalité s'installe quand les femmes peuvent réussir aux mêmes conditions que les hommes, à ressources équivalentes.* »

Des disparités persistantes

Laëtitia Pansanel-Garric, compositrice, enseignante-chercheuse à l'université Lumière-Lyon II et lauréate du premier prix Révélation du compositeur de musique de film du festival des Arcs 2022, apporte un témoignage similaire : « *J'ai connu quelques discriminations au cours de mes études. Le sujet existe, mais s'agit-il de discrimination ou de personnes qui ont juste eu l'habitude de travailler entre elles ?* ***Dans tous les cas, les mentalités doivent évoluer.*** »

À l'inverse, Claire-Marie Sinnhuber, compositrice et lauréate du prix de composition Georges Enesco de la Sacem en 2007, explique ne s'être jamais posé la question et apporte une lecture différente ; si elle a rencontré des difficultés dans son parcours comme tous les artistes, elle ne l'attribue pas au fait d'être une femme.

Mais des efforts de représentativité

Les femmes ont progressivement réussi à s'imposer parmi les nommées lors de toutes les cérémonies de remise de prix, dans toutes les esthétiques. Un exemple récent est la victoire d'Irène Drésel, productrice de musique électronique et compositrice-interprète, qui a remporté le César de la meilleure musique originale en 2023 pour le film *À plein temps* d'Éric Gravel, **devenant ainsi la première femme lauréate de ce prix dans l'histoire des César.** « *Depuis 48 ans que les César existent, cinq femmes seulement ont précédemment été nommées, mais jamais aucune d'entre elles n'a été récompensée. Ainsi, je dédie ce César à toutes les compositrices de musique à l'image* », a déclaré Irène Drésel pour souligner le caractère historique de ce moment.

Cette reconnaissance est un premier pas vers une plus grande représentation des femmes dans le paysage musical. Une tendance que l'on peut également observer dans la programmation des festivals.

Le festival électro et rap, *Panoramas*, qui a fêté son 25e anniversaire en 2022, affiche aujourd'hui une programmation à **55 % féminine.** « *En termes de représentativité, il y a encore du chemin. Pourtant, je me rends compte qu'il y a de plus en plus de femmes à des postes de direction. C'est le modèle qui crée la passion. Plus on voit de femmes sur scène, plus cela donnera envie aux jeunes femmes de faire de la musique.* »

Des dispositifs pour accompagner les femmes

La prise de conscience du manque de représentation a permis de mettre en lumière d'autres sujets, tels que le harcèlement et les agressions que peuvent rencontrer certaines créatrices au cours de leur carrière. Selon une étude menée par *MIDiA Research**, **81 % des 401 créatrices interrogées estiment qu'il est plus difficile pour les artistes féminines d'être reconnues que pour leurs homologues masculins.** Plus inquiétant encore, parmi ces 401 créatrices, aucune d'entre elles n'a été épargnée par les discriminations sexistes.

Malgré ce constat, Marie Buscatto confirme que des avancées majeures ont été réalisées ces dernières années : les pratiques sexistes sont de plus en plus dénoncées depuis le mouvement *Me Too* et les institutions publiques ont pris conscience de la nécessité d'appliquer une répartition plus égalitaire des subventions et de **mettre en place une organisation plus équitable des formations.**

Engagé en faveur de la parité, le Centre national de la musique (CNM) a pris des mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la musique. Depuis le 1er janvier 2023, il est obligatoire de **respecter un protocole de prévention de ces violences et du harcèlement sexiste et sexuel pour être affilié au CNM et bénéficier de ses aides.** Le CNM a également mis en place un programme de financement pour les projets visant à promouvoir l'égalité dans les métiers de la musique.

Au total, **il a soutenu 230 projets en trois ans.** Des Assises de l'égalité femmes-hommes dans la musique et deux formations certifiées sont également organisées pour aider les professionnels à intégrer l'égalité des genres dans leurs projets artistiques et culturels.

De son côté, la Sacem développe depuis plus de 10 ans une politique active en faveur de l'égalité femmes-hommes et s'engage chaque année sur des problématiques sociétales d'actualité afin d'accompagner les créatrices. Précurseure sur les problématiques liées à la retraite, la Sacem propose dorénavant d'intégrer au régime d'allocation d'entraide (le RAES) une mesure de valorisation du congé de maternité des créatrices. La Sacem s'engage également, avec le groupe de protection sociale Audiens, en mettant à disposition de ses membres une cellule d'écoute qui permet aux créatrices et créateurs d'accéder anonymement à un soutien psychologique et juridique en cas de violences sexistes ou sexuelles.

> « Nous continuerons à mettre en place tous les moyens nécessaires pour accompagner les créatrices et les créateurs et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. »
>
> Angela Alves, directrice de la Protection sociale et de la formation à la Sacem.

Delphine Ciampi-Ellis, compositrice et présidente de la commission sur l'égalité femmes-hommes de la Sacem, conclut : « *Il est essentiel de sensibiliser les acteurs de l'industrie musicale aux enjeux de l'égalité, et de mettre en place des mesures concrètes pour favoriser la représentation et la visibilité des femmes dans tous les métiers de la musique. Notre commission travaille activement à cela.* »

Pour en savoir plus sur l'engagement de la Sacem contre les violences sexistes et sexuelles

* société d'intelligence économique spécialisée dans le domaine du divertissement et des médias numériques

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, MUSIQUE ET DROITS D'AUTEUR :

CONSTRUIRE UNE RELATION VERTUEUSE, TRANSPARENTE ET ÉQUITABLE.

Le 12 octobre, dans un contexte de développement grandissant des outils d'intelligence artificielle, la Sacem a annoncé sa décision d'exercer son droit d'opposition, ou *opt-out*, au profit de ses membres. Décryptage avec David El Sayegh, directeur général adjoint de la Sacem.



© Jean-Baptiste Millot

L'usage de l'intelligence artificielle dans la création, et notamment dans la musique, se développe à grande vitesse depuis quelques mois : quelles observations peut-on faire, à date ?

David El Sayegh : Les outils d'intelligence artificielle (IA) ont et vont avoir, bien sûr, un impact sur la musique, sur la manière dont elle est fabriquée, aussi bien sur l'enregistrement que sur la création. À ce jour, ces outils concernent davantage la partie enregistrement : ils permettent de recréer la voix d'un ou une artiste, d'orchestrer une mélodie ou offrent un certain rendu sonore. Il n'existe pas encore à ce jour d'outil très performant sur la création. Sur le texte et sur l'image fixe, les outils sont plus avancés ; nous pressentons que des changements importants vont forcément advenir aussi sur la musique. Comment ? Avec quelle intensité ? Avec quelle technologie ? Il est difficile pour l'instant d'imaginer quels seront les résultats tangibles de l'IA générative en matière de composition musicale.
N'oublions pas que le phénomène est très récent : ChatGPT a été lancé fin 2022, nous ne sommes qu'au début d'une aventure.

Quels sont les risques et points de vigilance majeurs ? Et quelles sont les actions et réflexions de la Sacem ?

D. E. S. : Le premier sujet, à la base de tout, est la constitution des bases d'entraînement des IA. Les outils de l'IA peuvent prendre différentes formes, mais la plupart d'entre eux reposent sur des bases d'entraînement composées de différentes données, parmi lesquelles **peuvent se trouver des œuvres protégées, et notamment le répertoire de la Sacem.** L'usage de ces outils soulève dès lors de nombreuses questions en matière de respect du droit d'auteur, notamment lorsque ces bases d'entraînement, composées d'œuvres, sont utilisées pour procéder à des activités de fouilles de données. C'est la raison pour laquelle **la Sacem a exercé son droit d'opposition, aussi dit *opt-out*[1] :** il vise à restaurer les droits exclusifs des créateurs, en conditionnant les opérations de fouille de données, ou *datamining*, à l'autorisation préalable de la Sacem. Les entités qui utilisent les œuvres de la Sacem pour alimenter leurs bases d'entraînement et réaliser des activités de fouilles de données doivent désormais **nous demander une autorisation préalable et négocier expressément les conditions de cette exploitation.** L'objectif est d'assurer une juste rémunération des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique que la Sacem représente. C'est le premier sujet, et pour moi le plus important. Ensuite il y aura d'autres sujets, comme le statut des contenus générés par l'IA.

Aujourd'hui ces contenus existent, mais à ce stade ils ne viennent pas encore perturber le marché. Ce sera cependant peut-être le cas un jour. Est-ce que ces contenus méritent protection ?
La réflexion aujourd'hui est très claire : la création, c'est le fait de l'homme.

Donc s'il y a des contenus qui sont générés uniquement par des IA, ils ne sont pas susceptibles d'être protégés par le droit d'auteur.
Mais il y a aussi des gens qui utilisent l'IA comme outil : à partir du moment où leur contribution est créative, même s'ils utilisent des outils d'IA, ça ne les disqualifie pas en tant qu'auteurs, exactement comme les gens qui utilisent aujourd'hui des logiciels d'aide à la création sont auteurs, créateurs, compositeurs.

La Sacem a-t-elle reçu des réactions à la suite de sa décision d'exercer l'opt-out ?

D. E. S. : Énormément ! **Nous avons reçu un soutien massif de la part de nos sociétaires, très favorables à nos démarches.** Nous avons aussi reçu beaucoup de questions, de demandes de précisions. Ce qui est notable, c'est que nous n'avons quasiment pas rencontré de réactions d'hostilité vis-à-vis de l'IA : elle existe, et qu'ils soient pour ou contre, les gens sont prêts à l'accepter. Mais – et cela fait l'unanimité chez nos sociétaires - à partir du moment où l'IA se nourrit de leurs œuvres, ils considèrent qu'ils doivent être rémunérés. C'est un principe d'équité et ce principe semble juste à tous.

Par ailleurs d'autres titulaires de droits, issus d'autres secteurs ou d'autres pays, nous ont contactés pour savoir si eux aussi pouvaient exercer l'*opt-out*, et sous quelles conditions. Ils ont bien compris qu'il y avait là un enjeu fondamental, que si on ne disait pas « *stop* » les risques étaient très grands. « *Qui ne dit mot consent* », il faut donc absolument exercer l'*opt-out* aujourd'hui, c'est le préalable nécessaire… mais pas suffisant ! Il faut désormais aller plus loin.

Justement, quelles sont les prochaines étapes et les prochaines actions de la Sacem ?

D. E. S. : La prochaine étape est très claire : **il s'agit d'entrer en relations contractuelles avec les gens qui utilisent nos œuvres comme matière première de l'IA et de monétiser cette utilisation.** Quelle sera la transparence de ces acteurs vis-à-vis de nous ? C'est ce que nous allons découvrir. Mais selon moi, il faut qu'une obligation de transparence s'impose à eux sur la constitution des bases d'entraînement : c'est le corollaire de la possibilité pour nous d'exercer nos droits.
Jusqu'à preuve du contraire, l'IA se nourrit d'œuvres préexistantes, créées par des femmes et des hommes, il est donc normal que ces femmes et ces hommes soient rémunérés en contrepartie de l'utilisation qui est faite de leurs œuvres. C'est ça le principe d'équité.

Quels sont les moyens de contrôler l'utilisation, ou non, des œuvres préexistantes par les outils d'IA ?

D. E. S. : La réponse à cette question est technique. Il y aura des outils qui nous permettront de le faire. **La solution à un problème technique est dans la technique.**
Aujourd'hui il y a des initiatives, mais encore au stade d'ébauche : ce n'est que le début du processus. Mais nous y travaillerons tous. Toutes les industries culturelles sont concernées : l'image fixe, les œuvres graphiques, la presse, les éditeurs de livres, l'audiovisuel, la musique. Et dans la musique les auteurs, et leurs éditeurs éventuels, sont concernés, mais les producteurs également.

Travaillez-vous déjà avec d'autres acteurs du monde de la culture sur le sujet ?

D. E. S. : Concernant les sociétés d'auteurs, nous menons une réflexion commune avec le Gesac et la Cisac[2]. Les deux objectifs sont, je le répète :
- **exercer l'*opt-out* quand c'est possible** – mais tous les pays n'ont pas cette possibilité, en dehors de l'Europe l'*opt-out* n'est pas forcément reconnu,
- **obtenir une obligation de transparence** de la part de ceux qui développent des bases d'entraînement pour l'IA.

> « Prochaine étape : entrer en relations contractuelles avec les gens qui utilisent nos œuvres comme matière première de l'IA et monétiser cette utilisation. »
>
> David El Sayegh, directeur général adjoint de la Sacem.

Que va-t-il se passer à votre avis en 2024 ?

D. E. S. : 2024 va être une année importante pour voir comment le marché réagit. Nous allons voir si de vrais acteurs s'installent. Car ce n'est pas parce que vous élaborez un outil d'IA générative que cet outil est adopté. Nul ne peut prédire son succès. Aujourd'hui il y a une potentialité de valeur, très forte, que tout le monde anticipe. Mais qu'en sera-t-il vraiment ? **Il y a une différence notable entre l'utilisation d'outils pour la connaissance et l'information, et l'utilisation d'outils pour la création d'œuvres.**

Bien sûr on pourrait imaginer un outil qui génère de la musique sur un film, en fonction des scènes à l'écran par exemple. Mais est-ce que ces contenus vont rencontrer le succès ? Aujourd'hui 100 000 nouveaux titres sont chargés chaque jour sur les plateformes ; la plupart d'entre eux n'intéressent personne. Qu'en sera-t-il des contenus générés par l'IA ? Les usages liés à la consommation des biens culturels sont très singuliers.

Si je prends l'exemple des licences *creative commons*[3] : ça n'a jamais fonctionné dans la musique. Dans le monde de la connaissance, dans le monde scientifique, c'est un partage du savoir, qui a une vraie valeur. Dans le monde du logiciel, il y a eu de nombreuses applications, ce système a trouvé sa légitimité. Il n'y a pas eu l'équivalent dans le domaine de la musique. **La licence *creative commons* n'a jamais permis à un artiste de se développer.**

La nouveauté n'implique pas systématiquement l'adoption. Surtout dans un monde d'abondance. Or il n'y a pas de problème d'accès à la musique aujourd'hui.

Avez-vous déjà commencé à discuter avec certaines plateformes d'IA ?

D. E. S. : Oui, nous avons commencé à échanger avec YouTube, en juin dernier, par exemple. Nous discutons aussi avec Deezer, qui est en faveur d'une IA vertueuse. Nous commençons le dialogue. Nous sommes dans le bon timing : la décision de l'*opt-out* a été prise au bon moment, car il fallait d'abord évaluer les risques juridiques. Face à ces risques il fallait prendre les bonnes décisions. Nous les avons prises. La prochaine étape est de les mettre en œuvre.

L'objectif, clairement, n'est pas d'interdire l'IA, ni de freiner son développement - elle est déjà présente dans le quotidien des créateurs, et dans celui de la Sacem aussi d'ailleurs - mais que soit mise en place une relation transparente et équitable entre créateurs et IA.

(1) Le droit d'opposition est reconnu par l'article L.122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle et permet aux titulaires de droits de rendre inopérante l'exception, prévue par ce même article, en matière de fouille de données qui a trait à toute technique d'analyse automatisée de données inhérente aux outils d'intelligence artificielle.

(2) Gesac : organisation qui représente les sociétés d'auteurs européennes, Cisac : organisation mondiale qui représente les sociétés d'auteurs.

(3) Licences de libre diffusion, imaginées au début des années 2000, permettant aux créateurs qui le souhaitent de s'exonérer des droits de propriété intellectuelle en vigueur dans leurs pays et de définir leurs propres conditions d'utilisation, dans le but d'encourager la circulation des œuvres, l'échange et la collaboratif, ou notamment sur Internet.



© ivector

HAINE EN LIGNE
PRÉVENIR POUR MIEUX PROTÉGER

Menaces de mort, de viol, appels au suicide, au meurtre, propos d'une violence inouïe : voilà la réalité concrète de la haine en ligne. Elle n'épargne pas les artistes. Certains, comme Hoshi, s'en sont fait l'écho publiquement. Un témoignage précieux pour lutter contre ce phénomène, mais aussi pour celles et ceux qui subissent la même violence.

« J'*avais peur tout le temps et ça a duré longtemps* », raconte Hoshi. L'artiste a été victime d'une vague de cyberharcèlement, en mars 2020. Dépression, incapacité de travail, burn-out, troubles du sommeil, difficultés à sortir en public, etc. **Les impacts du harcèlement en ligne sont bien réels pour ceux qui en sont victimes.** Hoshi a été contrainte de déménager après que des internautes ont cherché son adresse.

D'autres artistes ont subi des vagues de harcèlement en ligne. En juin 2021, Eddy de Pretto a reçu plus de **3 000 messages d'insultes et de menaces.** Face à leur ampleur, il a dû se résoudre à engager une sécurité pour le protéger au quotidien.

Ces deux affaires récentes démontrent que les artistes ne sont pas épargnés par ce phénomène. Si Hoshi et Eddy de Pretto ont fait le choix de parler et de porter plainte, tous ne le font pas. Les réseaux sociaux sont devenus un véritable outil de travail pour les créateurs et les créatrices. Ils font office de vitrine de leur travail, de lieu privilégié pour communiquer avec leur communauté et font désormais partie intégrante de leur métier. *« Les réseaux sociaux, c'est super pour partager de la musique et de l'amour, mais ça peut être dangereux »*, résume Hoshi.

Un cadre juridique renforcé

Progressivement, l'arsenal juridique se renforce. La loi sur « le respect des principes de la République » a été adoptée à la suite de l'assassinat de Samuel Paty avec l'objectif de mieux détecter et sanctionner les contenus haineux sur Internet.

La loi a permis aux équipes de la plateforme Pharos, destinée à recevoir les signalements de contenus haineux ou illicites sur Internet, d'être renforcées de gendarmes et de policiers spécialisés. N'importe quel citoyen peut signaler un contenu à cet organisme. Dans le même temps, le parquet de Paris s'est doté d'un pôle dédié à la haine en ligne.

Enfin, l'Union européenne a adopté un cadre commun à tous ses États membres. Le règlement sur les services numériques entrera en vigueur en 2024. Il impose aux plateformes numériques des obligations pour lutter contre la propagation de contenus illicites, préjudiciables ou illégaux.

Selon l'Arcom, l'Autorité de régulation de communication numérique, les opérateurs ont fait des efforts, mais doivent encore renforcer leurs dispositifs de modération et de signalement de ces contenus. *« Les plateformes ont leur responsabilité*, confirme Hoshi. *Elles sont trop lentes à transmettre les données à la justice, c'est une des raisons qui ont fait qu'il n'y avait qu'un accusé à mon procès, alors que j'ai reçu des milliers de messages. Elles pourraient interdire certains mots-clés qui ne relèvent pas de la liberté d'expression et sont juste illégaux. Elles devraient aussi contribuer à lutter contre l'anonymat en limitant les possibilités de créer des faux comptes. »*

HOSHI
« C'est la musique qui m'a sauvée »


© Emma Birski

« Ce qui m'a sauvée, ce n'est pas la justice, ce n'est pas le temps, c'est la musique. J'aurais préféré que tout ça n'arrive jamais, mais malgré tout, j'ai pu transformer cette souffrance en création. J'ai réussi à libérer ma parole.

Mille fois, j'ai pensé à tout arrêter. ***Aujourd'hui, je sais que je n'arrêterai jamais. Pas à cause de qui que ce soit.***

Ça a été difficile de ne pas perdre le lien avec ma communauté. On était en plein confinement, il n'y avait plus que les réseaux sociaux pour se parler. Je sortais mon album, j'avais plein de choses à annoncer, j'ai voulu continuer à regarder les messages, à répondre à ma communauté. Et je me suis pris la violence en pleine face.

« La reprise du *live* m'a aidée parce que je retrouvais les gens en vrai. La bienveillance, l'amour, le soutien en vrai. »

Aujourd'hui, j'ai changé mes habitudes. Je me suis recentrée sur ce que je fais depuis toujours : la musique. ***Je vais moins sur les réseaux sociaux.*** *J'utilise beaucoup de filtres pour limiter ce que je vois, je fais attention à tout ce que je poste, à tout ce que je fais. Surtout, je porte plainte chaque fois que je reçois un message haineux.*

À tous ceux qui pourraient vivre la même chose, je voudrais rappeler que ça n'est pas normal. Aucun être humain ne devrait vivre ça. Parlez-en autour de vous, ne restez pas seuls. Allez chercher du soutien auprès de votre entourage et de votre communauté. C'est parfois difficile de voir la bienveillance quand on souffre. Et pourtant elle est toujours là. »

Si vous êtes victime ou témoin d'une infraction, Pharos est le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet.

PROTECTION SOCIALE

CE QUI CHANGE POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

La Sacem a engagé deux réformes d'ampleur dans le champ de la protection sociale. Elles visent à introduire plus d'équité dans son régime interne de prévoyance et de solidarité, le régime d'allocation d'entraide de la Sacem (RAES), et à développer la formation professionnelle. Explications.


© Just Life

RAES :

RENFORCER L'ÉGALITÉ ET MIEUX PROTÉGER LES FAMILLES

Le RAES est un régime d'allocations d'entraide qui vise à sécuriser les vieux jours des membres de la Sacem. Concrètement, en proportion des droits d'auteur qu'ils génèrent, nos membres cumulent des points, qu'ils peuvent convertir en une allocation, en fin de carrière. Le 1er janvier 2024, une ambitieuse réforme entrera en vigueur pour tous les membres de la Sacem, afin de renforcer l'égalité femmes-hommes et de mieux protéger les familles de sociétaires endeuillées.

Mieux prendre en compte les congés maternité ou d'adoption dans le calcul de l'allocation RAES versée en fin de carrière

La réforme a pour objectif **de lisser les écarts de pension en fin de carrière entre les autrices-compositrices et leurs homologues masculins.**

En effet, dans le cadre de la Commission égalité femmes-hommes de la Sacem, des réflexions ont été menées concernant les retraites des artistes-auteurs. Ces réflexions s'inscrivent dans le prolongement des travaux menés depuis des années au niveau national par les pouvoirs publics et le Conseil d'orientation des retraites (COR).
Le constat est clair : **les interruptions ponctuelles de carrière, plus souvent vécues par les femmes, impactent mécaniquement le montant des allocations versées en fin de carrière et à la retraite.**

Forte de ce constat, la Sacem a décidé d'agir concrètement à son niveau pour proposer un projet de réforme du RAES. **Il sera désormais possible de demander, sous certaines conditions, l'attribution de points RAES supplémentaires pour compenser les pertes de droits d'auteur occasionnées par un congé maternité ou un congé d'adoption.**

Mieux protéger les familles de sociétaires endeuillées

En parallèle, les critères d'attribution de l'allocation de réversion, celle qui est versée aux veufs et aux veuves après le décès de leur partenaire, **ont été revus pour inclure davantage de bénéficiaires**. Le conjoint ou la conjointe d'un sociétaire décédé devient désormais éligible à une allocation, même en cas de PACS ou de mariage de moins de 15 mois, en présence d'enfants à charge.

Cette mesure permettra d'apporter une solution humaine à des situations difficiles, voire tragiques.


© Rawpixel.com

FORMATION PROFESSIONNELLE :

UNE OFFRE ENRICHIE POUR LES AUTEURS-COMPOSITEURS ET LES ÉDITEURS

Alors que la création n'a jamais été aussi foisonnante et que le numérique a bouleversé la façon d'écouter mais aussi de créer et de diffuser la musique, nombreuses sont les compétences que doivent aujourd'hui maîtriser les auteurs, les compositeurs et les éditeurs pour mener leur carrière. Face à ces nouvelles exigences, il est apparu plus que jamais essentiel à la Sacem de guider et accompagner ses membres. C'est pourquoi elle s'est engagée à mettre en place dès 2023 une nouvelle politique de formation professionnelle.

S'adapter aux évolutions et aux exigences du secteur de la musique

L'élargissement des compétences est un enjeu crucial pour un tiers des auteurs-compositeurs, des autrices-compositrices, des éditeurs et des éditrices, c'est ce qui ressort de notre enquête menée auprès des sociétaires.
En effet, depuis l'avènement du numérique, le métier d'artiste n'est plus seulement un travail de création, c'est aussi bien souvent gérer un projet professionnel, devenir à la fois producteur, distributeur, communicant, juriste, financier, etc. Face à cette demande, les organismes de formation ont fait évoluer leurs offres. Grâce à son service spécialisé d'information et de conseil personnalisé, **la Sacem aide ses membres à identifier les formations les plus adaptées à leurs besoins.**

Faire connaître les dispositifs de financement à la formation

Plusieurs dispositifs de financement permettent aux autrices et auteurs, aux compositrices et compositeurs et aux éditrices et aux éditeurs de **se former dans tous les domaines,** qu'il s'agisse de formations directement liées à leur domaine de création, de formations plus généralistes ou même de reconversion.

Les auteurs bénéficient du Fonds de formation des auteurs, **géré par l'AFDAS,** l'opérateur de compétences spécialisé dans les métiers de la culture et des médias, avec lequel la Sacem travaille à l'élaboration de formations adaptées.

AFDAS

Pour pouvoir demander une prise en charge, leurs droits d'auteur doivent avoir **atteint au moins :**

6 762 €
(600 x Smic horaire brut au 01/01/2023)
sur les 3 dernières années
(hors année en cours)

ou

10 143 €
(900 x Smic horaire brut au 01/01/2023)
sur les 5 dernières années
(hors année en cours)

Ils peuvent aussi, à l'instar des éditeurs, activer leur **compte personnel de formation (CPF),** sur lequel ils cumulent des crédits chaque fois qu'ils perçoivent des droits d'auteur.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) :

500 € / an
dans la limite de 5 000 €
utilisables pour les **formations certifiantes ou diplômantes** et durant toute la vie professionnelle.

Quant aux éditrices et aux éditeurs , en fonction de leur statut, salarié ou non, l'AFDAS et l'AGEFICE peuvent, sous certaines conditions, participer au financement de leurs stages de formation.

Mais tous les membres n'ont pas accès à ces dispositifs de financement, c'est pourquoi **la Sacem a décidé d'élargir en 2023 le catalogue des formations partenaires de son programme d'aide.**

Élargir le programme d'aide de la Sacem aux formations en musique à l'image et aux formations pour les éditeurs

Depuis 2018, **la Sacem propose un programme d'aide aux créateurs et créatrices qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'un financement de l'AFDAS et qui souhaitent effectuer une formation.** Ce programme leur permet d'accéder à des formations de qualité dans le domaine des musiques actuelles, qui ont été sélectionnées par la Commission de la formation professionnelle de la Sacem. Grâce à ce dispositif, les membres bénéficient d'une participation de la Sacem au montant du stage qu'ils auront choisi, **d'un montant de 1 500 € maximum.**

Ce programme d'aide s'élargit en 2023 : **il s'ouvre à davantage de formations dans les musiques actuelles et couvre aussi désormais les formations en musique à l'image et en édition musicale.**

L'explosion de la consommation de films et séries est en effet une formidable opportunité pour les compositeurs à l'image, et ils ont plus que jamais besoin de se perfectionner sur tous les aspects de leur métier. Quant aux éditeurs qui n'ont pas accès à des dispositifs de financement pour la prise en charge de leurs formations, **la Sacem a également souhaité les soutenir dans l'essor de leur carrière en leur permettant d'accéder à des formations complètes sur les différentes facettes de leur métier.**

Pour en savoir plus sur le programme d'aide à la formation



Concert de clôture avec notamment :
Delphine Ciampi Ellis, Princesse Erika, Caroline Geryl, Mirabelle Gilis, Bettina Kee (alias Ornette), Arlette Kotchounian, Christine Lidon, Laura Mayne et Adrienne Pauly.

© Lionel Pagès

5e RENCONTRES CULTURE & ÉGALITÉS

UNE JOURNÉE POUR AGIR COLLECTIVEMENT

La 5e édition des Rencontres Culture & Égalités a eu lieu le 29 septembre dernier, dans l'auditorium Debussy Ravel de la Sacem. Son but : échanger et réfléchir aux moyens de réduire les inégalités dans la culture, grâce à des témoignages et partages d'expériences de personnalités venant de secteurs différents tels que la musique, le cinéma, la danse ou encore le jeu vidéo. Un événement né de la volonté de faire évoluer les mentalités, mais aussi les actes.

« *Parmi les membres de la Sacem, seules 18 % sont des femmes* », se désole Christine Lidon, présidente de la Sacem. « *Certes, ce constat reflète une situation qui dépasse le seul secteur de la musique, mais c'est précisément pour cela que nous avons créé ces rencontres et, plus largement, la Commission égalité femmes-hommes : pour inciter les femmes à adhérer à la Sacem et à s'y impliquer davantage. Il nous appartient, à nous et à tous les organismes comme la Sacem, de nous emparer pleinement de ces sujets* », poursuit-elle.
À en juger par l'assistance venue nombreuse ce 29 septembre, le pari de réfléchir ensemble sur les questions d'égalités semble plutôt réussi. Coline Serreau, prestigieuse marraine de la journée, a donné le ton avec un discours d'introduction aussi édifiant que bouleversant, qui lui a valu une *standing ovation*. « *Je pourrais multiplier les exemples de mépris ordinaire, de condescendance qui ont jalonnés ma vie de créatrice* », a-t-elle notamment témoigné.

« *Nous sommes ravis de ce succès, car notre commission est très jeune. Nous avons beaucoup avancé en peu de temps et le format ambitieux de cette journée est à la hauteur des enjeux* », détaille Delphine Ciampi-Ellis, compositrice et présidente de la Commission égalité femmes-hommes.

Partage d'expériences et prospective

« *Nous avons choisi avec attention les intervenants afin qu'au-delà de leur expérience, ils portent en eux une part de la solution* », explique Jean-Christophe Bourgeois, secrétaire de la Commission égalité femmes-hommes et directeur général de Sony Music publishing. « *Nous avons également à cœur de multiplier les ponts avec les autres secteurs culturels* », complète Delphine Ciampi-Ellis. Ainsi, un dialogue entre Marine Forde, directrice de la production de Gaumont, et Cécile Rap-Veber, directrice générale de la Sacem, a permis de présenter leurs parcours jusqu'à leurs postes de direction et leurs démarches actuelles pour faire progresser les femmes au sein de leur entreprise. Le podcast, avec Mélissa Bounoua cofondatrice de Louie Media, ou encore la danse, grâce à Réda Soufi, administrateur du Théâtre national de Chaillot, ont pu apporter leur pierre à la réflexion collective.

Noémie de Lattre a ensuite captivé l'auditoire, grâce à son humour piquant. Elle l'a aussi instruit sur des sujets aussi pointus que l'histoire de la langue française et la réalité des règles de grammaire, loin des clichés parfois véhiculés par l'écriture inclusive. Les rencontres ont mêlé partages d'expériences et réflexions prospectives. Des sujets au cœur des préoccupations de nos sociétaires, comme la transition écologique ou l'intelligence artificielle (IA), ont été abordés. Des sujets qui doivent également être portés par les femmes, afin par exemple de pouvoir alerter sur les possibles biais sexistes des IA, à l'instar de ce que fait notamment le mouvement **#JamaisSansElles.** Marion Carré, fondatrice d'AskMona, DeLaurentis, autrice-compositrice et interprète et Mélanie López Malet, data scientist chez Ubisoft Paris Studio, ont notamment contribué à nourrir les débats.

La journée a compté d'autres intervenantes de renom, comme Émilie Delorme, directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, qui a présenté ses constats, expériences et bonnes pratiques, ou **Reine Prat, autrice de deux rapports pour le gouvernement sur les inégalités dans la culture,** et qui a partagé son souhait de profiter de son réseau pour aider concrètement à faire avancer certains dossiers discutés au cours de ces rencontres.

Tout au long de la journée, ces témoignages touchants et authentiques ont apporté un éclairage sur la réalité quotidienne des femmes dans la culture. ***« Ces retours nous font prendre conscience que ces expériences intimes sont aussi, et peut-être avant tout, un sujet collectif »,*** estime Anne Dorr, autrice-réalisatrice et membre du Conseil d'administration de la Sacem, qui fait partie de l'infime pourcentage de réalisatrices de programmes de flux de la télévision française. Elle a livré un témoignage si poignant qu'Agnès Saal, haut fonctionnaire à la responsabilité sociale des organisations auprès du secrétaire général du ministère de la Culture, en a eu vent. Elle l'a donc invitée à rencontrer le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes pour mener une réflexion, sur la place des femmes dans les programmes de flux et la question des quotas, avec le Médiaclub'Elles, réseau de professionnels des médias qui a pour objectif d'améliorer la représentation des femmes dans le secteur des médias.

Vanessa Bertran, autrice de doublage, également administratrice de la Sacem, avait quant à elle estimé que « *si les femmes sont plus nombreuses dans le doublage, c'est sans doute parce que c'est « un métier de petites mains » qui n'auront pas leurs noms au générique et que c'est le reflet de la place que l'on veut bien accorder aux femmes.* »

Musique et convivialité

Et comme la musique adoucit les mœurs, une place centrale lui a été accordée tout au long de la journée, avec de nombreux intermèdes : Laure Desbre à l'accordéon, un quintet de l'orchestre philharmonique de Radio France, mais aussi – point d'orgue de ces rencontres – un concert, à l'image de la diversité de ces rencontres, réunissant le collectif rock intergénérationnel et féminin Contrebande, un showcase de la flamboyante Poundo, qui a fait danser toute la salle et, enfin, un DJ set animé par Tolvy, la jeune prodige de l'électro français.
À l'image du discours de clôture puissant de Coline Serreau, la journée s'est achevée dans une atmosphère de gaieté, de partage et d'énergie. Avec un public qui est visiblement reparti inspiré. « *C'est précisément le rôle de la Sacem de mettre en valeur les femmes, de s'assurer de leur visibilité et de les inciter à prendre la place qu'elles méritent* », conclut Christine Lidon.



© Lionel Pagès

Extrait du discours d'ouverture de Coline Serreau :
Soyez aussi certaines que, dans l'ombre, beaucoup, beaucoup d'hommes formidables sont solidaires de vos combats et ne demandent qu'à vous rejoindre. Ceux-là non plus n'en peuvent plus de l'image masculine ridicule qu'on leur impose d'exhiber dans une société patriarcale. Faites alliance avec eux, c'est un combat que vous gagnerez plus vite ensemble.

LE COMITÉ DU CŒUR

LA SOLIDARITÉ EN PARTAGE



Depuis plus de 70 ans, le Comité du cœur, l'association d'entraide des créateurs et des créatrices sociétaires de la Sacem, mène des actions de premier plan pour soutenir les artistes dans le besoin. À l'unisson, ses adhérents et donateurs contribuent à bâtir une communauté de créateurs engagée qui met sa voix et son cœur au service de ses pairs.

Soumis aux aléas du succès, de l'inspiration et des sollicitations, **le parcours professionnel des créateurs et créatrices peut parfois être sujet à des phases de turbulence.** C'est avec ce constat en tête qu'en 1951, d'éminents créateurs, dont Albert Willemetz, président de la Sacem de 1945 à 1955 ou Henri Contet, auteur de *Padam, Padam*… pour Édith Piaf, convaincus de l'importance de l'existence d'une chaîne de solidarité active entre leurs pairs, **se rassemblent pour former le Comité du cœur.**

Reconnue d'utilité publique en 1953, **l'association mène son action de solidarité grâce à l'engagement de l'ensemble de la communauté des créateurs de la Sacem,** de génération en génération. De Maurice Chevalier hier à Jean-Jacques Goldman aujourd'hui, le Comité du cœur compte près de 1 500 adhérents qui cotisent à hauteur de 0,5 % de leurs droits d'auteur. Financée par les contributions de ses adhérents et les gestes ponctuels des donateurs, **l'association agit au quotidien *via* des actions sociales et financières concrètes.**

Conseil d'administration du comité du Cœur 2023-2024



Béatrice Thiriet, Michel Pelay, Manou Roblin, Gérard Layani, Patrick Sigwalt, Anne Goldstein, Arlette Tabart, Claude Lemesle, Patrick Lemaitre, René Grolier.



Anne Dorr, Arlette Kotchounian, Jean-Max Rivière, Marie-Jeanne Serero, Frederic Zeitoun.

Alain Chamfort © Lionel Pagès • Anne Dorr © Lionel Pagès • Arlette Kotchounian © Lionel Pagès • Frederic Zeitoun © Marc Chesneau • Jean-Max Rivière © Marc Chesneau • Marie-Jeanne Serrero © Marc Chesneau • Arlette Tabart © Lionel Pagès

LES ACTIONS DU COMITÉ DU CŒUR AUPRÈS DES MEMBRES DE LA SACEM

L'entraide et le secours pour toutes les étapes difficiles de la vie

L'association a pour mission d'accorder des secours ponctuels à ses membres en grande difficulté. Ces aides individuelles peuvent aider à faire face aux dépenses de la vie courante, à conserver un logement ou encore à accompagner les membres dans le cadre d'une hospitalisation ou d'un décès. En complément, une assistante sociale peut également accompagner les demandeurs pour faciliter la recherche de solutions personnalisées.

La solidarité avec le grand âge

Soucieux de pouvoir proposer une solution d'hébergement aux créateurs âgés et démunis, le Comité du cœur met à disposition trois chambres au sein de la Maison nationale des artistes à Nogent-sur-Marne. Cette structure déploie son projet d'établissement autour du « bien vieillir » proposant notamment un environnement artistique qui permet de poursuivre une pratique créative.

LES ACTIONS DU COMITÉ DU CŒUR AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

Le Comité du cœur soutient des associations à vocation sociale et musicale qui œuvrent en faveur des publics fragilisés et isolés. « Jeunes Talents », « Musique et santé » et « Tournesol, artistes à l'hôpital » promeuvent ainsi la musique dans les hôpitaux en proposant des concerts pour les enfants et adultes hospitalisés, leurs familles ainsi que le personnel soignant. Attaché à défendre la transmission et le patrimoine, le Comité du cœur soutient également l'association « Son/Ré » qui poursuit une mission de pérennisation de l'œuvre de Pierre Henry, compositeur de musique électronique visionnaire et novateur.



3 QUESTIONS À ARLETTE TABART, présidente du Comité du cœur

Comment expliquez-vous l'importance que revêt la solidarité pour les créateurs et les créatrices ?

Confrontés à l'aspect aléatoire et aux difficultés de notre métier, en tant que créateurs, nous avons très tôt pris conscience de l'importance d'organiser la solidarité professionnelle, afin de trouver des solutions adaptées aux réalités de notre profession.
Auteurs, compositeurs, mais aussi réalisateurs, humoristes, doubleurs… **tous les répertoires sont représentés au Comité du cœur.** Nous sommes tous conscients de ce qui nous unit : l'humanité et le partage. Ce sont les valeurs que défend l'association depuis plus de 70 ans.

Quelles actions marquantes le Comité du cœur a-t-il menées au cours des trois dernières années ?

Dès avril 2020, l'association a décidé de s'engager pour mettre en place un dispositif d'une ampleur exceptionnelle.

- **+ de 2 000 créateurs secourus pendant la crise sanitaire**
- **3,45 M € d'aides versées entre 2020 et 2022**

Cette capacité à agir rapidement et efficacement a démontré que l'expertise sociale du Comité du cœur est le meilleur remède face aux difficultés qui menacent les revenus des créateurs.

Quels points de vigilance identifiez-vous pour l'avenir ?

Parlons franc, le combat n'est pas fini. Nous traversons des zones de turbulence dues aux nouveaux usages numériques, aux conflits à travers le monde entraînant une baisse du pouvoir d'achat et impactant le monde de la culture, ou encore aux séquelles de trois ans d'épidémie…
Pour nous aider à agir concrètement, le soutien de nos pairs est précieux. Aujourd'hui comme hier, **nous comptons sur vous pour parler de notre engagement et fédérer autour de cette action menée par les créateurs, pour les créateurs.**



« On dit que les gouttes d'eau font les grandes rivières, et c'est exactement ce qui se passe avec le Comité du cœur. Donner 0,5 % de ses droits d'auteur est une contribution quasi insignifiante pour le donateur. Mais, en s'ajoutant aux autres, c'est un don qui peut avoir un impact énorme pour les créateurs qui en bénéficient, à un moment où ils traversent une mauvaise passe. Je suis membre du Comité du cœur depuis mes débuts car je crois profondément qu'il nous appartient de contribuer volontairement à la solidarité professionnelle. Adhérer, c'est poursuivre le projet de partage et de solidarité imaginé par les fondateurs du Comité du cœur, projet nécessaire pour les métiers extrêmement fragiles qui sont les nôtres. »

Alain Chamfort, auteur, compositeur, adhérent du Comité du cœur et membre du Conseil de surveillance de la Sacem.

COMMENT PARTICIPER À L'ACTION DU COMITÉ DU CŒUR ?

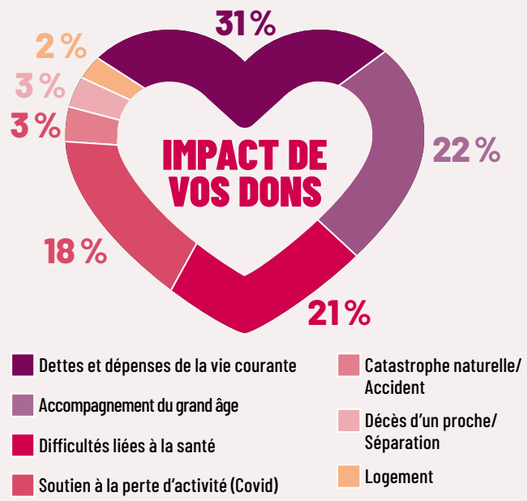
✓Adhérer

Si vous êtes un créateur, sociétaire professionnel ou définitif à la Sacem, vous pouvez adhérer au Comité du cœur. Le montant de la cotisation est de **0,5 %** de vos droits d'auteur annuels.

POUR 1 000 € DE DROITS :
5 € SONT REVERSÉS AU COMITÉ DU CŒUR
ce qui revient à 1,70 € après crédit d'impôt

✓Faire un don ponctuel ou régulier

Si vous êtes un créateur adhérent à la Sacem ou un éditeur, vous pouvez facilement faire un don en ligne sur **comiteducoeur.org**. L'association étant reconnue d'utilité publique, les dons sont déductibles fiscalement à hauteur de 66 %. **En ces périodes difficiles, vos dons et contributions sont plus utiles que jamais pour soutenir les artistes dans le besoin.**



Suivez les actualités du Comité du cœur sur LinkedIn

COMMENT ÉCHANGER AVEC LE COMITÉ DU CŒUR ?

Rendez-vous dès maintenant sur comiteducoeur.org

LAURÉATS

grands sacem prix 2023

Qu'ils consacrent des carrières établies ou qu'ils récompensent l'émergence, les Grands Prix Sacem célèbrent la création.

L'arrivée du Grand Prix du rock dans le palmarès met en lumière une fois de plus la diversité exceptionnelle des talents de la Sacem.

Retrouvez le palmares complet des Grands Prix sur sacem.fr

#PrixSacem



SAGE
Grand Prix de la chanson française (auteur-compositeur)



WOODKID
Grand Prix du répertoire Sacem à l'export



JÉRÉMY FERRARI
Grand Prix de l'humour



SIXUN
Grand Prix du jazz



ZAZIE
Prix spécial de la Sacem

ALEXANDROS MARKEAS
Grand Prix de la musique classique contemporaine



GAZO
Grand Prix de la SDRM
Die



MATHIEU LAMBOLEY
Grand Prix de la musique pour l'image



BENJAMIN BIOLAY
Grand Prix de la chanson française (créateur-interprète)



HOSHI
Prix Rolf Marbot de la chanson de l'année
Mauvais rêve



BONGA
Grand Prix des musiques du monde



ZAHO DE SAGAZAN
Prix Francis Lemarque de la révélation



GOJIRA
Grand Prix du rock



RICHARD VALVERDE
Grand Prix de l'auteur-réalisateur de l'audiovisuel



HARRY STYLES
Prix de l'œuvre internationale de l'année
As It Was



FRENCH FLAIR
Grand Prix de l'édition musicale



BOOBA
Grand Prix des musiques urbaines



GRÉGOIRE LETOUVET ET FRÉDÉRIC MAURIN
POUR *DRACULA*
Grand Prix du répertoire jeune public



DAVID GUETTA
Grand Prix des musiques électroniques

Harry Styles © Lillie Eiger • Zazie © Laurent Seroussi • Zaho de Sagazan © Emma Picq • Booba © Agence Louve • Gazo © Rémi Pujol • Jérémy Ferrari © Pascal Ito • David Guetta © Guerin Bask • Bonga © Alexandre Tome • Mathieu Lamboley © Ambroisine Bre • Hoshi © Emma Birski • Dracula © Sylvain Gripoix / © Emmanuelle Jacobson-Rocques • Benjamin Biolay © DR • French Flair © French Flair • Richard Valverde © Sylvain Bergere • Woodkid © Collier Schorr • Sixun © Philippe Levy Stabb • Gojira © Gojira • Alexandros Markeas © Yves Petit • Sage © Aymeric Fouchère

REJOIGNEZ

SACEM PLUS

LA COMMUNAUTÉ

DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE LA SACEM



sacem plus

Sacem Plus est la plateforme de la communauté des membres de la Sacem.

Échangez, collaborez, développez votre réseau grâce à 6 rubriques interactives :

> Membres+ : présentez-vous et découvrez les auteurs, compositeurs et éditeurs membres de la Sacem.

> Agenda+ : consultez les rendez-vous pros et communiquez votre actualité.

> Partenaires+ : profitez d'avantages et de réductions exclusifs.

> Apprendre+ : découvrez la boîte à outils du secteur musical.

> Petites annonces+ : achetez, vendez, collaborez !

> Sacem Connect : trouvez des opportunités pour jouer en *live*.

CONNECTEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR SACEMPLUS.FR
ACCÈS GRATUIT AVEC VOS IDENTIFIANTS SACEM

sacem

Ensemble faisons vivre la musique